

Guatemala

Silvel Elías

Au Guatemala, la population autochtone est estimée à plus de six millions de personnes, soit 60 % de la population totale. Les principaux groupes ethniques sont les suivants : Achi', Akateco, Awakateco, Chalchiteco, Ch'orti', Chuj, Itza', Ixil, Jacalteco, Kaqchikel, K'iche', Mam, Mopan, Poqomam, Poqomchi', Q'anjob'al, Q'eqchi', Sakapulteco, Sipakapense, Tektiteko, Tz'utujil, Uspanteko, Xinka et Garifuna. Le pays est toujours dépourvu d'une base de données statistique distincte sur les peuples autochtones et en particulier sur les femmes autochtones. Selon *El Perfil de Salud de los pueblos indígenas de Guatemala de 2016* (État de la santé des peuples autochtones du Guatemala 2016), élaboré par le gouvernement, l'Organisation panaméricaine de la santé et l'Organisation mondiale de la santé, les disparités entre la population autochtone et la non autochtone en matière d'emploi, de revenus, de santé et d'éducation perdurent.



Les données statistiques indiquent clairement la persistance du racisme et de la

discrimination contre les peuples autochtones. Bien que ces derniers représentent plus de la moitié de la population et participent activement à l'économie du pays, leur participation politique n'est pas équitable par rapport au reste de la population.

Compte tenu des changements politiques destinés à lutter contre la corruption et l'impunité, qui ont mobilisé les secteurs les plus divers de la société guatémaltèque, on s'attendait à ce que 2016 soit une année décisive pour l'atteinte de consensus capables de surmonter les problèmes historiques de pauvreté, d'exclusion et de discrimination. La conjoncture politique de 2015 s'est caractérisée par une forte mobilisation sociale qui a conduit à la démission de plusieurs fonctionnaires, puis à des poursuites judiciaires à leur encontre. Les possibilités offertes par ce contexte de changement n'ont pas été exploitées, puisqu'aucun accord n'a été conclu en vue de réorienter le modèle de développement du pays. Le nouveau gouvernement, arrivé au pouvoir en janvier 2016, a très rapidement montré qu'il n'avait pas de plan de travail et qu'il adoptait la même méthode politique que le précédent gouvernement, en étant exclusif, faiblement participatif, voire même corrompu. Il a donc rapidement perdu sa crédibilité aux yeux de la population.

Au cours de l'année 2016, on a enregistré très peu d'évolution des conditions de vie et de la participation politique de la population autochtone. De fait, seule une femme autochtone a été nommée pour occuper un poste de haut fonctionnaire (Aura Leticia Teleguario, Ministre du Travail et de la Protection sociale). La représentation autochtone au sein du pouvoir législatif a été de 18 députés sur un total de 158, deux de moins que pendant l'exercice précédent. Cela montre que dans un système électoral excluant, les autochtones participent davantage en tant que votants qu'en tant que candidats ayant de véritables chances d'être élus. Le nouveau gouvernement n'a initié aucun projet de loi et n'a formulé aucune politique publique en réponse aux demandes des peuples autochtones. Au contraire, ses dirigeants ont fait l'objet de fréquentes actions de persécution et d'incrimination.

La fracture sociale de la population autochtone

En matière de santé, d'emploi, de revenu, de logement et d'éducation, les écarts entre population autochtone et non autochtone sont notables. Selon les informations officielles, la pauvreté extrême concerne 21,8 % de la population autochtone, contre 7,4 % de la population non autochtone. Toutefois, des critiques indiquent que la situation pourrait être bien pire, étant donné que l'État ne dispose pas de données statistiques différenciées ni actualisées, de manière intentionnelle, afin de ne pas mettre en avant la gravité des fractures ethniques.

Les rapports sur la situation sociale des peuples autochtones publiés par plusieurs sources montrent les contrastes significatifs existant entre la population autochtone et la non autochtone. À titre d'exemple, dans le secteur de la santé, la plus grande part de cas de mortalité maternelle concerne les femmes autochtones. Malgré l'ampleur du problème, les autorités publiques n'ont pas élaboré de stratégie spécifique pour lutter contre ce problème, étant donné que l'agenda autochtone n'a pas été la priorité des gouvernements en place. Ce constat se reflète également dans l'absence de postes budgétaires spécifiques

pour répondre aux demandes particulières des peuples autochtones.

Le vol impuni des fleuves, la loi sur l'eau et les projets hydroélectriques

L'absence de loi sur l'eau a eu pour conséquence que l'utilisation, la gestion et la préservation de cette ressource ne soient pas officiellement réglementées et que plusieurs secteurs (industries, exploitations agricoles, centres urbains, centres récréatifs et projets hydroélectriques) profitent de cette situation. Ces secteurs ne paient pas l'eau qu'ils consomment, ne contribuent pas à sa préservation, et n'assument aucune responsabilité en matière de pollution résultant du rejet de déchets. La majeure partie des zones de réalimentation se trouve sur des territoires autochtones et, ce qui est alarmant, c'est que les peuples autochtones ne reçoivent aucune aide, ni de l'État ni des différents utilisateurs, pour protéger les aquifères.

Plusieurs communautés autochtones et locales ont dénoncé le fait que des fleuves de la côte sud du pays ont été déviés illégalement vers les exploitations agricoles de canne à sucre, de banane et de palmier à huile, et vers les exploitations d'élevage, notamment pendant la saison sèche (de décembre à avril). Cette situation avait déjà été dénoncée auparavant, sans qu'elle reçoive de réponse de la part du gouvernement. Le vol des fleuves et rivières, pratique très commune des grands propriétaires terriens, enlève aux communautés une ressource vitale, transforme radicalement les écosystèmes naturels et réduit considérablement les possibilités de pêche qui sont le principal moyen d'existence de nombreuses personnes. Un exemple clair est le cas de pollution du fleuve La Pasión, présenté dans le *Monde autochtone 2016*, dont l'affaire n'a toujours pas été jugée malgré les preuves existantes. Cette affaire met en évidence le véritable écocide provoqué par les centres de transformation du palmier à huile.

Le ministre de l'Environnement du nouveau gouvernement a entamé son mandat en proposant de prendre des mesures sur cette question. Il a lui-même dirigé une série d'enquêtes qui ont confirmé les dénonciations des communautés. En outre, il a proposé d'engager des poursuites contre les responsables de la déprédation des fleuves. Toutefois, sa proposition a rapidement été écartée, faute d'intérêt de l'opinion publique. De nombreux analystes ont interprété cela comme un pas en arrière face à la pression des grands intérêts économiques qui utilisent l'eau en toute impunité.

En réponse à cette situation, plusieurs communautés se sont organisées dans le cadre d'une campagne intitulée « Libérer les fleuves » et ont exigé à l'État d'entamer une large consultation dans le but d'élaborer une loi sur l'eau. Les organisations autochtones et la société civile, ainsi que l'université de San Carlos de Guatemala, ont déployé des efforts pour discuter les propositions de loi, mais ont été confrontés aux propositions des groupes d'intérêts. Au final, environ dix propositions de loi ont été élaborées sans qu'aucune n'ait été discutée au Congrès de la République. Il est peu probable qu'un consensus entre les différents secteurs sur la promulgation d'une loi sur l'eau soit bientôt trouvé.

Dans un même temps, les communautés des peuples Chuj et Kanjobal du département de Huehuetenango, dans le nord-ouest du pays, ont poursuivi leur lutte pour la défense de leur territoire ancestral. Les communautés exigent la suspension du projet hydroélectrique sur

la rivière Cambalam de l'entreprise *Ecoener Hidralia*, à capitaux espagnols. Dans le cadre de ce projet, la construction des ouvrages a commencé sans respecter les droits de consultation préalable, libre et éclairée des peuples autochtones, affectant ainsi directement les moyens d'existence des habitants de la région. La réponse du gouvernement a toujours été favorable aux entreprises, entraînant même la détention de plusieurs responsables autochtones, qui ont ensuite été libérés parce qu'ils n'étaient reconnus coupables d'aucun crime. Dans un communiqué officiel, l'entreprise a finalement annoncé la suspension de ses investissements, en avançant l'impact social causé par le projet comme raison de son retrait¹. Après cet épisode, le retour à la paix sociale a pu être initié dans les communautés concernées, celles-ci devant se remettre des répercussions négatives qu'ont eues les assassinats, les enlèvements, les agressions contre les femmes et les détentions de leurs dirigeants. Elles ont surtout un long chemin à parcourir pour restructurer le tissu social détruit par les intérêts économiques du projet hydroélectrique.

L'affaire Sepur Zarco et l'accès à la justice des peuples autochtones

Les plaignantes dans l'affaire Sepur Zarco, un groupe de 15 femmes du peuple Maya Q'eqchi, victimes de violences et d'esclavage sexuel de la part de membres de l'armée durant le conflit armé interne, sur la base militaire de Sepur Zarco, ont dénoncé ces faits et réclamé que justice soit faite. Après une longue procédure, les deux principaux coupables ont été arrêtés : un colonel et un auxiliaire militaire. En février 2016, 34 ans après les faits, les deux militaires ont été condamnés à des peines de prison de 120 et 240 ans respectivement. Cette affaire crée un précédent à l'échelle mondiale, car il s'agit du premier crime d'abus sexuel survenu durant un conflit armé qui est jugé dans le pays dans lequel il a été commis².

Toutefois, d'autres cas de délits commis contre la population autochtone par des militaires durant le conflit armé interne, sont toujours impunis. C'est le cas de l'ancien chef d'État, Efraín Ríos Montt, dont le procès a été abandonné en raison de l'incapacité mentale de l'accusé à être jugé. Il existe d'autres affaires de militaires de haut rang qui attendent d'être jugées, bien que l'on prévoit qu'elles feront l'objet de processus long et coûteux en raison du pouvoir que continuent à exercer plusieurs des personnes impliquées.

Réclamations des droits autochtones

Le 12 octobre, les principales organisations de peuples autochtones ont participé à une manifestation de grande ampleur pour exiger la reconnaissance des droits collectifs à la terre, ainsi que des territoires autochtones et communs. Elles ont profité de l'occasion pour remettre aux juges de la Cour suprême de justice un ensemble de demandes légales concrètes relatives à la restitution des droits territoriaux. Des représentants des peuples Q'eqchi, Ch'orti, Kaqchikel et Ixil ont présenté des dossiers sur des spoliations afin qu'ils soient examinés par les tribunaux.

Par le passé, les réclamations juridiques des peuples autochtones relatives à leurs droits territoriaux ne parvenaient pas aux tribunaux, car les organes gouvernementaux les bloquaient systématiquement. Toutefois, ces cinq dernières années, certaines demandes

ont obtenu une réponse favorable, ce qui indique que l'État ouvre la voie à la restitution de droits ayant été spoliés.

Au cours de l'année 2016, plusieurs mobilisations autochtones ont eu lieu : toutes étaient axées sur la demande centrale à l'État de reconnaître les droits fondamentaux des peuples autochtones. Certains mouvements ont exigé le retrait de licences d'exploitation minière, comme dans le cas la communauté La Puya qui a protesté toute l'année, de façon permanente, devant le Ministère de l'Énergie et des Mines pour exiger la suspension du projet de mine d'or et d'argent, Derivada IV. Au mois de juin, une grande victoire de la lutte autochtone et paysanne a été enregistrée : la Cour constitutionnelle – la plus haute instance constitutionnelle du pays – a ordonné la suspension définitive de cette mine, arguant le manque de consultation des communautés voisines³.

Le 31 juillet, dans le département d'Alta Verapaz, 196 communautés du peuple Q'eqchi' de Santa María Cahabón avaient prévu de réaliser une consultation populaire sur les projets hydroélectriques Oxec I y Oxec II qui devaient être mis en place sur la rivière Cahabón, mais un recours juridique de dernière minute en faveur de l'entreprise a entraîné la suspension du processus de consultation. Le projet hydroélectrique a été approuvé par le gouvernement, sans prendre en compte l'impact qu'il pourrait avoir sur les communautés. Bien que l'entreprise affirme avoir consulté la communauté, les habitants indiquent que cette consultation n'a jamais été réalisée. En avril 2016, la Cour suprême de justice avait déjà suspendu provisoirement la licence délivrée par le ministère de l'Énergie et des Mines. L'entreprise avait continué à opérer, et à la fin de l'année, la Cour suprême de justice avait de nouveau accordé une protection (*amparo*) aux communautés contre ce projet⁴. On s'attend à ce que cette affaire continue à faire l'objet de nombreux litiges.

D'autres mobilisations autochtones et paysannes ont eu lieu au cours de l'année pour exiger de meilleures conditions de vie, et notamment, l'approbation de la loi de développement rural, qui reste bloquée au Congrès de la République.

Les changements climatiques et les droits des peuples autochtones

Le Guatemala est considéré comme l'un des pays les plus vulnérables au monde pour ce qui est des impacts des changements climatiques. Pour atténuer ces effets, une série de mesures ont été mises en œuvre, dont des politiques publiques, des lois et des projets. Toutefois, ces initiatives n'ont pas fait l'objet d'une concertation suffisante et leur mise en œuvre, pour ce qui concerne le volet des peuples autochtones, montre de grandes faiblesses. Face à cette situation, la *Mesa Indígena de Cambio Climático* (Comité autochtone pour les changements climatiques) a appelé à une plus grande inclusion des peuples autochtones dans les processus de décisions et dans les propositions soumises aux forums internationaux sur le climat et la diversité biologique, où la participation autochtone est faible. En effet, plusieurs études montrent que les peuples autochtones sont ceux qui ont le plus contribué à faire avancer la préservation et la gestion des ressources naturelles, comme le montre la Carte des peuples autochtones et des écosystèmes naturels de l'Amérique centrale (*Mapa de Pueblos Indígenas y Ecosistemas Naturales de*

Centroamérica)⁵. En dépit de cela, les gouvernements sont réticents à reconnaître leurs droits territoriaux et leurs modes de gouvernance⁶.

Vingt ans après les Accords de paix : des demandes toujours en cours

En 2016, 20 ans étaient passés depuis la signature des Accords de paix ayant mis fin au conflit armé de 36 ans qui a dévasté le pays entre 1960 et 1996. Après deux décennies, on s'attendait à ce que le pays ait trouvé des solutions aux problèmes qui avaient engendré la guerre. Mais bien au contraire, les indicateurs socioéconomiques montrent que ces problèmes structurels sont toujours présents ou se sont accrus, notamment dans des domaines essentiels comme l'accès à la terre, l'emploi et les revenus, l'accès à la santé et à l'éducation, et la discrimination et le racisme. Dans ce contexte, les organisations de peuples autochtones ont réitéré, au cours de manifestations commémoratives, leurs propositions pour la construction d'une société plus équitable et où existe une plus grande justice sociale.

L'Acuerdo sobre Identidad y Derechos de los Pueblos Indígenas (Accord sur l'identité et les droits des peuples autochtones) contient des questions fondamentales comme :

- la reconnaissance d'un État plurinational,
- la lutte contre la discrimination et le racisme,
- la reconnaissance des droits de propriété sur les terres ancestrales,
- la reconnaissance du système juridique autochtone et
- le développement d'un modèle éducatif pertinent d'un point de vue culturel.

Toutefois, les progrès réalisés depuis cette période sont minimes et sont loin de changer les conditions d'inégalité prévalant encore dans le pays.

Réformes constitutionnelles

Parmi les engagements politiques pris par les pouvoirs de l'État après les mobilisations sociales de 2016 se trouve la nécessité de lancer des réformes constitutionnelles visant à assurer une meilleure cohabitation, et surtout à garantir un meilleur fonctionnement du système judiciaire. En 2016, plusieurs secteurs soutenus par la *Comisión Internacional Contra la Impunidad en Guatemala* (Commission internationale contre l'impunité au Guatemala) ont promu le dialogue avec les différents secteurs de la société, afin de recueillir des contributions pour un projet de réforme constitutionnelle. À ce propos, les organisations de peuples autochtones ont fait plusieurs propositions. Parmi les exemples, on peut citer la démarche menée par la *Coordinadora y Convergencia de los Pueblos Indígenas* (Coordination et convergence des peuples autochtones), qui comprend une série de propositions visant à garantir la reconnaissance de leurs droits, la plurinationalité de l'État, l'accès à la justice, le système juridique autochtone, le renforcement de la cosmovision et de l'identité, et les droits liés au territoire.

Parmi les réformes constitutionnelles, on trouve notamment le remplacement d'un paragraphe de l'article 203 de la Constitution qui mentionne « *[qu']aucune autre autorité ne pourra intervenir dans l'administration de la justice* » ; de ce fait, « *les autorités des peuples*

autochtones pourront exercer des fonctions juridictionnelles conformes aux normes et aux procédures des peuples autochtones, à condition que celles-ci ne soient pas contraires à la Constitution, aux droits humains et aux lois du Guatemala. La loi réglementera cette question. »

Contre toute attente, le Projet de réformes constitutionnelles n'a pas reçu le soutien nécessaire au Congrès de la République. Les débats ont été repoussés à 2017, mais les analystes pensent que son approbation est très peu probable.

Notes

- . 1 « La empresa española Ecoener-Hidralia anuncia su retirada de Guatemala tras años de lucha indígena », [eldiario.es](http://www.eldiario.es/desalambre/hidroelectrica-Ecoener-Hidralia-anuncia-retirada-Guatemala_0_593890887.html), 26/12/2016 : http://www.eldiario.es/desalambre/hidroelectrica-Ecoener-Hidralia-anuncia-retirada-Guatemala_0_593890887.html.
- . 2 <http://www.mujeostransformandoelmundo.org/es/articulo/caso-sepur-zarco-el-largo-camino-la-justicia>
- . 3 <http://www.prensalibre.com/guatemala/justicia/cc-suspende-licencia-de-minera-derivada-vii-en-san-jose-del-golfo>.
- . 4 <http://lahora.gt/cs-j-declara-lugar-amparo-hidroelectricas-oxec-i-ii/>.
- . 5 http://www.burness.com/wp-content/uploads/2016/05/Descripci%C3%B3n_MAPA_pueblos-ind%C3%ADgenas-SP.pdf.
- . 6 <http://www.iccaconsortium.org/wp-content/uploads/Mesomerica-Resumen-de-Políticas-Consorcio-TICCA-no.-3.pdf>.

Silvel Elías est professeur à la Faculté d'agronomie de l'université de San Carlos de Guatemala. Il dirige le programme des études rurales et des territoires (PERT-FAUSAC), et accompagne les initiatives de reconnaissance des droits collectifs des peuples autochtones.

Source: IWGIA 2017 *El Mundo Indígena*
Traduction par **Marika Michel**

Membre du réseau des experts du GITPA pour l'Amérique latine